



**RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

ETABLI LE LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 -

Selon l'annexe 6.1 de l'arrêté de référence

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

PROPRIETAIRE	
Nom :	<b>M. et Mme DUGAST JOEL</b>
Adresse :	<b>DOMAINE LES HAUTS DE PORT GRIMAUD 3723 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR 83310 GRIMAUD</b>

**DOSSIER N°: 11-18-AG-015**

ADRESSE DES LOCAUX VISITES
MAISON DOMAINE LES HAUTS DE PORT GRIMAUD 3723 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR 83310 GRIMAUD

Résultats DPE	
Frais annuels d'énergie	: 2051,16 euro
Etiquette consommation énergétique	: B
Etiquette émissions de gaz à effet de serre	: A
<i>Les Informations ayant permis de réaliser ce diagnostic ont été portées à la connaissance de l'opérateur en diagnostic immobilier par le propriétaire ou son mandataire.</i>	

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION

60 Avenue Charles de Gaulle - 92800 PUTEAUX

Certification diagnostic de performance énergétique : N°8023488 valide jusqu'au 20/03/2023

**Fait à NEOULES**

Le lundi 26 novembre 2018

par **Mr AGUILAR Frédéric**

  
Bureau Expertises &  
Diagnostics Immobiliers  
454, Ch. de la Guisette  
83136 NEOULES  
Port. 06 21 53 50 89  
Siret : 448 209 121 09061 - RCS Draguignan  
Code APE 7120B

Ce rapport contient **14** pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.

Edition en **3** exemplaires.

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 1883V1015724Y

Valable jusqu'au : 22/11/2028

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Après 2006

Surface habitable : 464,00 m<sup>2</sup>

Adresse : DOMAINE LES HAUTS DE PORT GRIMAUD  
3723 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR  
83310 GRIMAUD

Date : 22/11/2018 Date de visite : 22/11/2018

Diagnostiqueur : Mr AGUILAR Frédéric

454 Chemin de la Guisette - 83136 NEOULES

Numéro certification : 8023488

Signature :



## Propriétaire :

Nom : M. et Mme JOEL DUGAST

Adresse : DOMAINE LES HAUTS DE PORT GRIMAUD  
3723 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR - 83310  
GRIMAUD

## Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

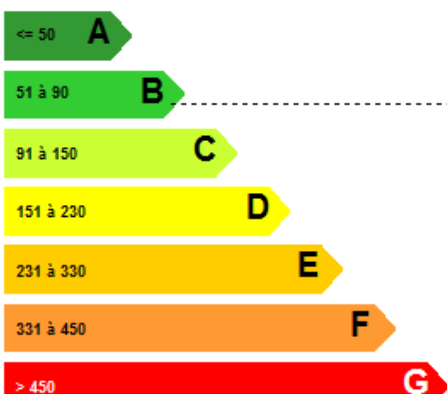
obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Electricité : 4119 kWh <sub>EF</sub> Bois : 5720 kWh <sub>EF</sub>	16346 kWh <sub>EP</sub>	<b>794,57 €</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité : 4420 kWh <sub>EF</sub>	11402 kWh <sub>EP</sub>	<b>484,38 €</b>
<b>Refroidissement</b>	Electricité : 3248 kWh <sub>EF</sub>	8380 kWh <sub>EP</sub>	<b>510,59 €</b>
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	Electricité : 11786 kWh <sub>EF</sub> Bois : 5720 kWh <sub>EF</sub>	36128 kWh <sub>EP</sub>	<b>2051,16 €</b> Abonnements compris

### Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 77,9 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an  
sur la base d'estimations au logement

#### Logement économe



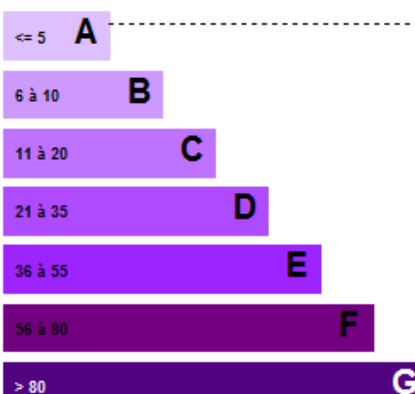
#### Logement

**77,9**  
kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

### Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 2,4 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

#### Faible émission de GES



#### Logement

**2,4**  
kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

#### Forte émission de GES

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - MonoMur terre cuite Ep 37,5cm non isolé - Type de mur inconnu présence d'isolation inconnue	<b>Système de chauffage :</b> - PAC AIR/EAU	<b>Système de production d'ECS :</b> - ECS Solaire - Appoint Electrique - Production ECS Electrique
<b>Toiture :</b> - Dalle de béton isolé (ITI+ITE) Ep=45 cm	<b>Emetteurs :</b> - Plancher chauffant + poele ou insert	<b>Système de ventilation :</b> - VMC à extraction hygroréglable (Hygro A)
<b>Menuiseries :</b> - PF. avec soub. PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Avec ferm. - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Avec ferm. - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Sans ferm. - PF. coul. métal sans rupt double vitrage(VNT) argon 16mm Avec ferm. - Porte opaque pleine simple en bois	<b>Système de refroidissement :</b> - Climatisation électrique	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher entrevous terre-cuite, poutres béton présence d'isolation inconnue	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b> Bois - Solaire	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	<b>16,08 kWhEP/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois - ECS solaire		
<b>Pourquoi un diagnostic</b> - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	<b>Énergie finale et énergie primaire</b> L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
<b>Consommation conventionnelle</b> Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.	<b>Usages recensés</b> Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
<b>Conditions standard</b> Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	<b>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</b> Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
<b>Constitution des étiquettes</b> La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	<b>Énergies renouvelables</b> Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
VMC Hygro B	76,1	€€	★	🟢	0,00
Installation solaire sur les deux autres chauffe-e A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque	62,2	€€€€	★★★★★	🟢	30,00

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🟢🟢🟢 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🟢🟢 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🟢 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🟡 : plus de 15 ans

### Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 Avenue Charles de Gaulle - 92800 PUTEAUX

certification: 8023488

**Assuré par CABINET CONDORCET**

1 RUE DAUMIER  
13008 MARSEILLE

N°: 80810482

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 1883V1015724Y

# Diagnostic de performance énergétique

## fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).



### Généralités


#### Généralités

Département	83
Altitude	110 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Après 2006
Surface habitable	464,00 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	2,73 m



### Enveloppe

#### Enveloppe – Caractéristiques des murs


Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  U=0,400 W/m <sup>2</sup> °C	MUR n°1 MonoMur terre cuite Ep 37,5cm non isolé	U	0,400 W/m <sup>2</sup> °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	86,37 m <sup>2</sup>
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	86,88 m <sup>2</sup>
		Est	137,47 m <sup>2</sup>
		Ouest	128,07 m <sup>2</sup>
		Intérieure	
M02  U=0,400 W/m <sup>2</sup> °C	MUR n°2 Type de mur inconnu présence d'isolation inconnue  Local donnant sur un garage Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé sont isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur	Caractéristique	Valeur
		U	0,400 W/m <sup>2</sup> °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	9,16 m <sup>2</sup>
Code	Description	Caractéristique	Valeur

M03	 <b>U=0,400 W/m<sup>2</sup>°C</b>	MUR n°3	U	0,400 W/m <sup>2</sup> °C
		MonoMur terre cuite Ep 37,5cm non isolé	b	0,800
			Localisation	Mur enterré
			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
			Est	
			Ouest	
			Intérieure	12,60 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des planchers





Code S01	 <b>U=0,360 W/m<sup>2</sup>°C</b>	Description PLANCHER n°1 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton présence d'isolation inconnue	Caractéristique	Valeur
			U	0,360 W/m <sup>2</sup> °C
			b	0,800
			Localisation	Sur Vide sanitaire
			Surface	78,00 m <sup>2</sup>
Code S02	 <b>U=0,360 W/m<sup>2</sup>°C</b>	Description PLANCHER n°2 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton présence d'isolation inconnue  Local donnant sur un garage Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé sont isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur	Caractéristique	Valeur
			U	0,360 W/m <sup>2</sup> °C
			b	1,000
			Localisation	Sur Local non chauffé
			Surface	190,65 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

Code T01	 <b>U=0,086 W/m<sup>2</sup>°C</b>	Description PLAFOND n°1 Dalle de béton avec isolation (ITI+ITE) Ep=45 cm  Local donnant sur des combles fortement ventilés Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé sont isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur	Caractéristique	Valeur
			U	0,086 W/m <sup>2</sup> °C
			b	1,000
			Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
			Est	
			Ouest	
			Horizontale	
			Intérieure	270,00 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

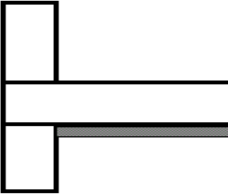
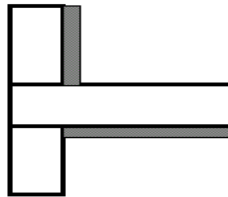
<p>F03</p>  <p><b>Ujn=2,200 W/m<sup>2</sup>°C</b></p>	<p>pf pvc Portes-fenêtres avec soubassement PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Volet roulant Alu Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale &gt;=75°</p> <p><b>Masques proches</b> Pas de masque</p> <p><b>Masques lointains</b> Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td>Ujn</td><td>2,200 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>2,500 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td><b>Orientation</b></td><td><b>Surface</b></td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>2,52 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td>2,94 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Est</td><td>9,39 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>2,94 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	Ujn	2,200 W/m <sup>2</sup> °C	Uw	2,500 W/m <sup>2</sup> °C			<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,52 m <sup>2</sup>	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,94 m <sup>2</sup>	Est	9,39 m <sup>2</sup>	Ouest	2,94 m <sup>2</sup>	Horizontale		Intérieure			
Ujn	2,200 W/m <sup>2</sup> °C																							
Uw	2,500 W/m <sup>2</sup> °C																							
<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>																							
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,52 m <sup>2</sup>																							
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,94 m <sup>2</sup>																							
Est	9,39 m <sup>2</sup>																							
Ouest	2,94 m <sup>2</sup>																							
Horizontale																								
Intérieure																								
<p>Code F02</p>  <p><b>Ujn=2,300 W/m<sup>2</sup>°C</b></p>	<p>Description f pvc av Fenêtre battant PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Volet roulant Alu Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale &gt;=75°</p> <p><b>Masques proches</b> Pas de masque</p> <p><b>Masques lointains</b> Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td><b>Caractéristique</b></td><td><b>Valeur</b></td></tr> <tr><td>Ujn</td><td>2,300 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>2,600 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td><b>Orientation</b></td><td><b>Surface</b></td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>4,12 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td>5,14 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Est</td><td>7,94 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>3,01 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>	Ujn	2,300 W/m <sup>2</sup> °C	Uw	2,600 W/m <sup>2</sup> °C			<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	4,12 m <sup>2</sup>	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	5,14 m <sup>2</sup>	Est	7,94 m <sup>2</sup>	Ouest	3,01 m <sup>2</sup>	Horizontale		Intérieure	
<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>																							
Ujn	2,300 W/m <sup>2</sup> °C																							
Uw	2,600 W/m <sup>2</sup> °C																							
<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>																							
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	4,12 m <sup>2</sup>																							
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	5,14 m <sup>2</sup>																							
Est	7,94 m <sup>2</sup>																							
Ouest	3,01 m <sup>2</sup>																							
Horizontale																								
Intérieure																								
<p>Code F01</p>  <p><b>Ujn=2,600 W/m<sup>2</sup>°C</b></p>	<p>Description f pvc sv Fenêtre battant PVC double vitrage(VNT) argon 16mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale &gt;=75°</p> <p><b>Masques proches</b> Pas de masque</p> <p><b>Masques lointains</b> Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td><b>Caractéristique</b></td><td><b>Valeur</b></td></tr> <tr><td>Ujn</td><td>2,600 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>2,600 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td><b>Orientation</b></td><td><b>Surface</b></td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td>2,11 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td>2,30 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Est</td><td>3,29 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>1,90 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>	Ujn	2,600 W/m <sup>2</sup> °C	Uw	2,600 W/m <sup>2</sup> °C			<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,11 m <sup>2</sup>	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,30 m <sup>2</sup>	Est	3,29 m <sup>2</sup>	Ouest	1,90 m <sup>2</sup>	Horizontale		Intérieure	
<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>																							
Ujn	2,600 W/m <sup>2</sup> °C																							
Uw	2,600 W/m <sup>2</sup> °C																							
<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>																							
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,11 m <sup>2</sup>																							
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	2,30 m <sup>2</sup>																							
Est	3,29 m <sup>2</sup>																							
Ouest	1,90 m <sup>2</sup>																							
Horizontale																								
Intérieure																								
<p>Code F04</p>  <p><b>Ujn=3,100 W/m<sup>2</sup>°C</b></p>	<p>Description pf coul Portes-fenêtres coulissante métal sans rupt double vitrage(VNT) argon 16mm Volet roulant Alu Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale &gt;=75°</p> <p><b>Masques proches</b> Pas de masque</p> <p><b>Masques lointains</b> Pas de masque</p>	<table border="1"> <tr><td><b>Caractéristique</b></td><td><b>Valeur</b></td></tr> <tr><td>Ujn</td><td>3,100 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td>Uw</td><td>3,800 W/m<sup>2</sup>°C</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td><b>Orientation</b></td><td><b>Surface</b></td></tr> <tr><td>Nord-Ouest/Nord/Nord-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Sud-Ouest/Sud/Sud-Est</td><td></td></tr> <tr><td>Est</td><td>26,88 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Ouest</td><td>9,89 m<sup>2</sup></td></tr> <tr><td>Horizontale</td><td></td></tr> <tr><td>Intérieure</td><td></td></tr> </table>	<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>	Ujn	3,100 W/m <sup>2</sup> °C	Uw	3,800 W/m <sup>2</sup> °C			<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Est	26,88 m <sup>2</sup>	Ouest	9,89 m <sup>2</sup>	Horizontale		Intérieure	
<b>Caractéristique</b>	<b>Valeur</b>																							
Ujn	3,100 W/m <sup>2</sup> °C																							
Uw	3,800 W/m <sup>2</sup> °C																							
<b>Orientation</b>	<b>Surface</b>																							
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est																								
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est																								
Est	26,88 m <sup>2</sup>																							
Ouest	9,89 m <sup>2</sup>																							
Horizontale																								
Intérieure																								

Enveloppe – Caractéristiques des portes			
Code	Description	Caractéristique	Valeur

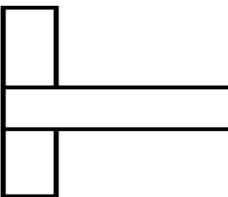
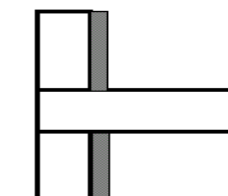


F04 $U=3,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$	Porte n°1 Porte opaque pleine simple en bois Au nu intérieur Largeur dormant env. 10 cm	U	3,500 W/m <sup>2</sup> C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,04 m <sup>2</sup>
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	3,15 m <sup>2</sup>
		Ouest	
		Intérieure	1,64 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur



Code	Description	Caractéristique	Valeur
 $\Psi=0,800$	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,800
		Longueur	39,400 m
 $\Psi=0,710$	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,710
		Longueur	4,320 m

### Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher intermédiaire/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
 $\Psi=0,860$	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire	Psi	0,860
		Longueur	39,400 m
 $\Psi=0,920$	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire	Psi	0,920
		Longueur	4,320 m

### Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type menuiserie/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Psi=0,250</div>	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	Psi	0,250
		Longueur	216,200 m
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Psi=0,250</div>  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Psi=0,250</div>	Description Liaison Mur extérieur / Portes	Caractéristique	Valeur
		Psi	0,250
		Longueur	10,950 m

## Systèmes

### Systèmes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	VMC à extraction hygroréglable (Hygro A) La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Qvarep	1,238
		Smea conventionnelle	2,000
		Q4 m <sup>2</sup>	1,700
		Q4_env	1396,951
		Q4	1814,551
		Qvinf	92,754
		Hvent	195,228
		Hperm	31,536

### Systèmes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	La génération est située hors du volume chauffé PAC AIR/EAU PAC  Plancher chauffant Emetteurs relié à un chauffage central individuel Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence central avec minimum de température Absence d'une régulation par pièce  Présence d'un poele ou insert après 2000 ou avec label flamme verte	Bch	10976,280
		Re	1,000
		Rr	0,950
		Rd	1,000
		Rg	2,600
		Ich	

### Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	ECS solaire de plus de 5 ans - Appoint par Production Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 300 litres vertical Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contiguës	BECS	1292,186
		Fecs	0,672
		Rd	0,800
		Rs	0,623
		Rg	1,000
		Iecs	2,006
Code	Description	Caractéristique	Valeur

Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 2 ballons de 300 litres verticaux Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	BECS	1292,186
	Fecs	0,000
	Rd	0,800
	Rs	0,453
	Rg	1,000
	Iecs	2,762

**Systemes – Caracteristiques de la climatisation**

Code	Description	Caracteristique	Valeur
	Climatisation électrique	Sclim	464,000
		Rclim	7,000

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



Certificat  
Attribué à

**Monsieur Frédéric AGUILAR**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/06/2017	17/06/2022
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/05/2017	13/05/2022
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/03/2018	20/03/2023
<b>Electricité</b>	Arrêté du 8 juillet 2009 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/11/2018	19/11/2023
<b>Gaz</b>	Arrêté du 5 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/06/2017	17/06/2022
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constatés de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/06/2017	17/06/2022
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/06/2017	17/06/2022

Date : 23/10/2016

Numéro de certificat : 8023488

Jacques MATILLON - Directeur Général

*POW*

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dag](http://www.bureauveritas.fr/certification-dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

**cofrac**



**CERTIFICATION DE PERSONNES**  
ACCREDITATION  
N°4-0082  
Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

BEDI  
454 Chemin de la Guisette  
83136 NEOULES

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°80810482.

**ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:**

Contrôle périodique amiante	Dossier technique amiante
Diagnostic amiante avant travaux / démolition	Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Diagnostic amiante avant vente	Etat parasitaire
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux	Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic de performance énergétique	Loi Boutin
Diagnostic gaz (Hors installation extérieures)	Loi Carrez
Diagnostic humidité	Millièmes de copropriété
Diagnostic Technique SRU	Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Diagnostic termites	Risques naturels et technologiques

**La garantie du contrat porte exclusivement :**

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2018 au 30/09/2019

**L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.**

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° COM08813, des conventions spéciales n° DIG20704 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810482), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris